

Membres du Conseil municipal : 29  
Membres en exercice : 29  
Présents : 20 Absents : 09  
Suffrages exprimés : 27

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
DEPARTEMENT  
Haute-Garonne

Envoyé en préfecture le 28/01/2019  
Reçu en préfecture le 28/01/2019  
Affiché le 28/01/19  
ID : 031-213101181-20190124-D20190107-DE

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE CASTELNAU D'ESTRÉTEFONDS (31620)

Séance 2019/01 du 24 janvier 2019

**D. 2019/01-07 – FINANCES – Plan de financement – Géothermie Complexe sportif**

L'an deux mil dix-neuf, le vingt-quatre janvier à vingt heures trente, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en salle du Conseil municipal, Maison de la Culture, sous la présidence de Monsieur Daniel DUPUY, Maire.

**Présents :** ABAD-LAHIRLE Nadine, BINET Pascale, BOSCARIOL Eric, BRUN Dante, CONSTANS Loïc, DALDOSSO Corinne, DARES Patrick, DUPUY Daniel, DUSSART Vincent, FOISSAC Christian, FORTIER J-Claude, GACHE Lydie, LABIT Alain, MARTY Laurent, NESPOLO Florence, RECOBRE Pierre, ROBIN Véronique, SMIDTS Roberte, VERDEAU-BORNE Sébastien, WASTJER Michel.

**Absents excusés :** BODIOU Christelle, DELLAC Anne-Marie, LHERM Jean-Pierre, MARTINAZZO Estelle, PILIPCZUK Gregory, RIBOUCHON Thomas, SIGAL Sandrine, TORNOS Luc.

**Absents :** CALVET Karen.

**Pouvoirs :** BODIOU Christelle à BRUN Dante, DELLAC Anne-Marie à RECOBRE Pierre, LHERM Jean-Pierre à DALDOSSO Corinne, PILIPCZUK Gregory à DUSSART Vincent, RIBOUCHON Thomas à GACHE Lydie, SIGAL Sandrine à ABAD-LAHIRLE Nadine, TORNOS Luc à DUPUY Daniel.

*Les conseillers ont été convoqués le 18 janvier 2019, selon leur souhait exprimé, par pli remis à leur domicile par les agents de Police municipale et/ou par courrier électronique à leur adresse personnelle de messagerie. Le dossier était composé du courrier de convocation, de l'ordre du jour, des PV, des notes explicatives de synthèse et des projets de délibération avec leurs pièces jointes.*

ABAD-LAHIRLE Nadine est nommée secrétaire de séance. Marie-Brigitte CHOISY, responsable des Affaires juridiques, assiste à la séance en tant qu'auxiliaire.

Dans le cadre du programme de développement des équipements communaux dédiés aux activités sportives, la commune va s'équiper d'un complexe sportif sur le site de Fondada, à proximité immédiate du Groupe scolaire, qui proposera au public une grande salle omnisports, trois salles multi-activités et un espace sports de combat. Inscrite dans une démarche globale de développement durable, la commune souhaite équiper ce futur bâtiment d'une installation de chauffage par géothermie assistée par pompe à chaleur. Cette solution de chauffage à partir d'une énergie renouvelable doit permettre de réaliser des économies de fonctionnement et de réduire l'empreinte écologique du bâtiment. En amont de la mise en place de cette installation de pompe à chaleur géothermique, une étude de faisabilité a été réalisée et a permis de valider le projet. Les travaux d'installation de la pompe à chaleur géothermique devraient commencer en 2019. Afin de financer les travaux de la pompe à chaleur géothermique estimée à 158 000 euros HT, la ville sollicite des subventions réparties de la manière suivante :

REGION	79 000	50%	Sollicité
ADEME	47 400	30%	Sollicité
Autofinancement	31 600	20%	

Le Conseil municipal, à l'unanimité

- adopte l'estimation du cout des travaux de la pompe à chaleur géothermique de l'avant-projet définitif (APD) estimé à 158 000.00 euros HT pour le projet de construction d'un complexe sportif,
- adopte le plan de financement,
- autorise le Maire à solliciter la REGION et l'ADEME et à signer tous actes utiles.

*Fait et délibéré le jour, mois et an que dessus.  
Pour extrait conforme, le  
Au registre sont les signatures  
Affiché le*

Le Maire,

**Daniel DUPUY**

